

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391

N° 110 - 2^{ème} trimestre 2006

Editorial

Eh non ! Vous n'y échapperez pas ! On va vous parler (un peu) d'occupation d'église, de sans-papiers. Notez que pour nous le sujet n'est pas neuf. Depuis des années, nous en voyons lors de nos permanences. Leur nombre va en s'amplifiant tout comme la détresse de certains d'entre eux au fur et à mesure que le temps passe.

On nous a parfois demandé avec un certain soupçon de reproche pourquoi l'Aide aux Personnes Déplacées n'était pas plus présente sur le terrain juste au moment où une partie de son public fait la une de l'actualité.

A cela, nous répondons que nous faisons ce que nous savons faire, c'est-à-dire de l'accompagnement social et juridique. Nous ne sommes ni un resto du cœur, ni la Croix-Rouge, pour ce qui est de l'aspect logistique ; ni, encore moins, Médecins sans Frontières puisque la situation sanitaire des occupants d'église nécessite parfois une intervention médicale. A chacun son métier.

Nous écoutons ceux qui s'adressent à nous, parfois juste pour exprimer leur mal-être, parfois pour nous demander de débroussailler leur dossier. Certains croient d'ailleurs que

nous le confier résoudra tout. Il nous faut les détromper. Notre service social ne fait pas de miracles (même dans une église !) et c'est à eux qu'il appartient d'en suivre l'évolution.

En tant que travailleurs sociaux, il nous semble peu judicieux de conseiller, voire d'encourager des désespérés à se lancer dans des actions dont le résultat est pour le moins aléatoire. Nous admettons qu'on puisse ne pas partager ce point de vue. Nous n'avons pas le monopole de la vérité. Y en a-t-il d'ailleurs une ?

Des forums de discussion sur le sujet voient le jour un peu partout sur internet. Nous avons épinglé un texte, rédigé par le doyen de Saint-Gilles, qui nous semble poser des questions pertinentes. On abondera dans son sens ou on le désapprouvera, peut-être parfois pour une simple nuance. L'important restant de ne pas éluder le débat.*

Autre voix extérieure dans ce numéro, celle de Christophe Renders, directeur de Jesuit Refugee Service. Avec quelques autres, dont l'Aide aux Personnes Déplacées, cette association est une des rares à visiter les per-

sonnes détenues dans les centres fermés. Un témoignage interpellant.

Tout comme celui de Gaëtane Moyen qui, en tant qu'assistante sociale à l'Aide aux Personnes Déplacées, rencontre des familles détenues à Vottem.

Enfin, en écho aux deux articles précédents, nous vous invitons à lire et signer la pétition lancée par le CIRE (également disponible sur le site <http://www.cire.irisnet.be/enfantsenfermes>). Si maintenir dans les centres fermés des personnes qui n'ont pas commis d'autre délit que de ne pas avoir les bons papiers est déjà révoltant, que dire du fait qu'on y place des enfants ?

■ Patrick VERHOOST

* « Politique de régularisation pour le futur : plus de grèves de la faim ou une commission et des critères clairs ? » rédigé par le Forum Asile-Migrations auquel adhèrent le CIRE et ses associations membres nous semble une base de discussion intéressante. Vous pouvez en prendre connaissance sur www.cire.irisnet.be (communiqués de presse).

Patrick DEWAELE ne va pas à la messe...

... et cela lui est donc tout à fait indifférent que les églises soient occupées ou non. Avec la délicatesse et le cynisme que l'on connaît, il l'a fait savoir. Soit. Mais ne lui en déplaise, le problème subsiste : des milliers de personnes frappent aux portes de nos églises ou d'autres lieux considérés par eux comme emblématiques. Pour que la question ne soit pas évacuée sans autre forme de procès ou renvoyée vers un examen individuel aux critères peu clairs sinon arbitraires. En témoignent les dernières opérations de régularisation qui ont laissé plus de questions qu'elles n'ont apporté de réponses.

Face à cet arbitraire, et pour bien montrer qu'il ne s'agit pas d'une somme de problèmes individuels, certaines organisations regroupant des « sans-papiers » - appellation générique qui recouvre bien des réalités différentes - ont décidé d'instrumentaliser les églises pour ce faire. C'est un choix. Ce n'est pas le choix de tous : les paroissiens de Saint-Gilles « sans-papiers » (et ils « occupent » l'église chaque dimanche !) ne voient pas tous d'un bon œil la médiatisation autour de leur situation. Mais le combat politique doit être pris en compte comme tel. Et le monde de nos élus ne se grandit pas en ne permettant pas qu'il soit posé dans le lieu qui convienne pour ce débat : le Parlement. Car il s'agit bien d'un problème qui concerne l'ensemble du pays.

« L'occupation » des églises ne va pas sans poser des questions. Des questions qui, dans le cas de l'église de Saint-Gilles, ne m'ont pas été posées au préalable. N'en

déplaise à certains qui décrètent un peu vite que ces lieux de culte sont vides et ne servent plus, nombre de lieux de culte servent à de nombreuses communautés. Leur imposer une occupation permanente supplémentaire ne va pas de soi, outre l'équipement déficient. Heureusement, une autre paroisse dont j'ai la charge canonique pourrait, après concertation, prendre le relais bientôt dans de meilleures conditions (n.d.l.r. : ce qui fut fait par la suite).

Mais, bien d'accord avec des organisations de défense des « sans-papiers », outre le culte ou autres concerts, les églises peuvent - et doivent - aussi être le lieu de sensibilisation à cette problématique. C'est pourquoi j'ai été favorable à la tenue d'une conférence de presse. On pourrait même imaginer d'autres manières de poursuivre cette conscientisation.

Pour l'occupation permanente, je suis d'avis qu'il faut discerner en fonction de plusieurs critères : le caractère symbolique du lieu, l'adéquation aux objectifs, des conditions d'hébergement qui ne soient pas pire que celles que les « sans-papiers » doivent subir par ailleurs, la charge qu'elle représente, l'objectif de s'y faire

des alliés... entre autres avec celles et ceux qui oeuvrent de longue date.

Rien que dans la paroisse de Saint-Gilles, la charge de l'accompagnement des 500 ménages « sans-papiers » reçus l'an dernier a représenté un investissement plus important que le budget religieux (« pastoral ») des cinq paroisses de la commune... ce n'est pas rien ! Et il faudrait encore mentionner le travail du médiateur communal et tant d'autres instances publiques et privées qui en font au moins autant. Certains ont même été poursuivis en justice pour avoir aidé ces « illégaux » !...

Dans la « forteresse Europe » errant, nous ne pouvons l'ignorer, nombres de personnes qui, faute de ces si précieux « papiers » n'existent pas, sont à la merci de toutes les exploitations. Car la présence de personnes dépourvues de « papiers » n'est pas perdue pour tout le monde... y compris dans l'absence de débat politique !

Que chacun examine en conscience si c'est un bon calcul...

■ *Christian WIJNANTS*
Curé de Saint-Gilles

L'homme aux enveloppes

Vers 15 heures, lorsque « l'homme aux enveloppes » passait devant les fenêtres, pour quelques instants, tout s'arrêtait dans le centre 127. Moment de tension palpable. Une fois les enveloppes déchirées révélant leur contenu, c'était soit une explosion de cris de joies et parfois de danses endiablées, suivie des congratulations des compagnons de dortoir, quand la décision était positive ; soit si elle était négative, l'enfouissement dans un silence angoissé ou le déversement de pleurs incrédules, accompagnés par des gestes de consolation et d'encouragement de la part des compagnons de dortoir ou des membres du personnel. Bien sou-

vent, c'était les deux en même temps, ce qui rendait cet instant encore plus dramatique.

Pendant plusieurs mois, j'ai visité le centre de transit 127 à Melsbroek et ce « rituel » de l'arrivée des décisions du Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides m'a toujours impressionné. Que faire alors ? Me réjouir avec celles et ceux qu'une décision positive autorisait à « entrer sur le territoire belge » après trois ou quatre semaines passées le nez sur les pistes d'atterrissage de l'aéroport de Zaventem ? Ou bien pleurer avec celles et ceux dont la demande d'asile avait été rejetée et pour qui l'avenir n'offrait alors guère plus de perspectives qu'une expulsion dans la semaine qui suivait ?

Cet événement presque quotidien reflète bien à mon sens l'atmosphère qu'on respire au centre 127. Un étrange cocktail d'espoir et d'angoisse qui, malgré l'attention apportée par le personnel du centre aux personnes détenues, génère un état de stress généralisé qui éclate parfois en mouvements de colère et de frustration. Tout cela dans un espace extrêmement réduit : cinq dortoirs pour parfois soixante personnes, une salle de séjour d'une centaine de mètres carrés où le bruit de la télévision quand il n'est pas couvert par celui des avions est permanent. Dans ces conditions impossible de s'isoler, d'avoir un minimum de vie privée, de trouver un peu de paix et de tranquillité, si ce n'est en s'allongeant sur son lit pour s'enfouir sous ses couvertures. Ce que beaucoup font.

Pour les demandeurs d'asile qui arrivent à l'aéroport de Zaventem,

le « 127 » est leur premier contact avec la Belgique. C'est souvent une douche froide. « Je croyais qu'il y avait les droits de l'homme en Belgique ». « Quand vous, les Belges, vous venez chez nous, c'est le tapis rouge, vous êtes reçus comme des rois. Et voyez ce que vous faites avec nous quand on vient chez vous ». Que répondre, sinon écouter ce cri ? Et lorsque j'essaie de leur expliquer les raisons juridiques de leur détention, je reçois la réponse : « Pourquoi vous dites 'centre fermé' ? C'est une prison ici ! ».

Pour moi, l'enfermement des demandeurs d'asile pose un vrai problème. J'ai parfois l'impression que les autorités belges ont tellement pris l'habitude de les considérer comme des fraudeurs en puissance qu'on oublie qu'ils sont aussi en puissance des personnes à protéger. La question qui est complètement oblitérée est : est-il légitime d'enfermer des personnes qui demandent une protection ?

Car voici à quoi ressemble la détention des demandeurs d'asile à la frontière : imaginez-vous avoir été victime d'un viol ou avoir été tabassé et menacé. Vous tentez de fuir vos agresseurs et vous cherchez refuge dans un commissariat de police. Là, avant de vous écouter, on vous dit que vous n'êtes pas en ordre de papiers et on vous conduit dans un local fermé. Ce local est bondé ; il y règne une ambiance tendue ; il est difficile d'y trouver un peu de repos. Sans rien connaître aux lois du pays et avec un accès restreint aux conseils de votre avocat, vous allez être interrogé. La pression est immense car si la police ne croit pas votre récit, vous serez pure-

ment et simplement renvoyé vers vos agresseurs... Nous crierions sans doute au scandale si ce genre de pratiques se passait sur le plan judiciaire. Et pourtant...

La procédure d'asile est déjà un parcours du combattant en elle-même : le demandeur doit apporter la preuve de sa persécution et répondre à des questions très précises. Mais lorsqu'il faut passer à travers cette procédure dans un centre fermé, la difficulté atteint des sommets. N'est-il pas normal que, sous la pression et à cause de la crainte de mal dire, beaucoup se perdent et voient leur demande rejetée ?

Alors je pose la question : avons-nous le droit, sous prétexte d'éviter une invasion des demandeurs d'asile – ce qui resterait encore à prouver : actuellement il n'y a guère plus de 50 personnes par mois qui demandent l'asile en arrivant à l'aéroport de Zaventem – avons-nous donc le droit de porter atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux de certaines personnes (le droit à la liberté de mouvement notamment), et plus encore de risquer de renvoyer des personnes vers leurs bourreaux (car les instances d'asile le reconnaissent elles-mêmes : elles ne sont pas infaillibles) ? De mon point de vue, la fin ne justifie pas les moyens.

■ *Christophe Renders*
Jesuit Refugee Service
Ancien visiteur en centre fermé

Article publié dans le dossier pédagogique de la campagne « Ouvrons les yeux sur les centres fermés ». Pour en savoir davantage, consultez www.ouvrons-les-yeux.be

Comment sourire à un enfant qui vit dans un centre fermé ?

Gaëtane Moyen sait ce que ressentent les étrangers enfermés au Centre de Vottem. Depuis quelques années, tous les quinze jours, elle se confronte à leur détresse, à leur révolte parfois. Quand elle a appris que des enfants allaient les rejoindre derrière les barbelés, son estomac s'est noué. Quelle attitude adopter face à des enfants soumis à un enfermement qu'ils ne comprennent pas ?

● Quand tu as appris que Vottem allait s' « ouvrir » aux enfants, comment as-tu réagi ?

● Je me suis interrogée sur la poursuite de mon travail dans le Centre. Côté des enfants placés dans ces conditions me paraissait être au-delà de mes forces. J'ai appris à gérer les émotions que suscitent en moi la souffrance des usagers, qu'ils soient enfants ou adultes, d'ailleurs. Mais ici c'est différent. La société, à laquelle j'appartiens, inflige en toute connaissance de cause à ces enfants une souffrance qu'ils traîneront souvent toute leur vie. Comment leur sourire ? Que leur dire ?

● Le ministre dit qu'il entend humaniser ces structures ...

● Tout ce qu'il pourra faire se fera toujours au mépris de la Convention des Droits de l'Enfant. L'enfermement est par nature violent. On connaît suffisamment les dégâts que peut provoquer la privation de liberté sur des enfants.

● Quelles sont leurs conditions de vie ?

● Le personnel, qui vit cette problématique de l'enfermement au quotidien, a tenté de s'opposer à l'arrivée d'enfants dans la structure. Je crois pouvoir dire qu'il a une attitude franchement bienveillante. Mais sais-tu que ces enfants, par exemple, n'ont accès au préau que deux heures par jour ?

● Comment réagissent-ils à l'enfermement ?

● C'est l'incompréhension totale. Ma-



nifestement, ils n'ont pas été préparés à l'éventualité de la détention. Les parents eux-mêmes n'ont pas toujours conscience qu'ils risquent une arrestation : ils ont toujours un recours ou une demande à l'examen, ils sont parfois encore aidés par le CPAS, ils vivent en Belgique depuis des années sans avoir posé de problèmes et n'imaginent pas devenir subitement la cible des autorités ...

● Les enfants ont le sentiment d'être victimes d'une injustice ...

● Qu'est-ce que la société belge leur a demandé jusqu'à présent si ce n'est de bien travailler à l'école ? Ils remplissent le contrat (Dieu sait si les jeunes, surtout ceux venus des pays de l'est, valorisent l'école), et voilà qu'un matin comme les autres, la police frappe à la porte, les arrête et les enferme. Du jour au lendemain, ils ne peuvent plus aller à l'école. Comment comprendre ça ? Tous répètent : « Mais on n'a rien fait de mal » et imaginent que leur institutrice, leurs voisins, leurs copains vont les sortir de là.

● Et la Justice, quelle attitude adopte-t-elle ?

● On n'a pas encore beaucoup de recul mais on peut d'ores et déjà s'inquiéter. Dans deux dossiers (dont un enfant souffrant de problèmes cardiaques), elle a ordonné la remise en liberté de l'enfant mais ... pas du parent qui l'accompagnait ! Inutile de dire que les parents ont refusé de se séparer de leur enfant.

● Penses-tu que cette expérience les marque durablement ?

● On peut en tout cas le craindre et se demander, une fois de plus, si la Belgique mesure ce qu'elle fait. Sans doute le Ministre spéculait-il cyniquement sur le fait que ces enfants iront « gérer » leur mal-être loin de chez nous. Plusieurs des enfants que j'ai rencontrés à Vottem sont cependant aujourd'hui dehors. Cette observation pose deux questions : cible-t-on au moins intelligemment ces gens que l'on va arrêter à leur domicile ? J'ai été récemment indignée de trouver à Vottem une famille qui, de toute évidence est « techniquement » inéloignable. Que l'on ne me dise pas que l'Office l'ignorait ! D'autre part, les libérés d'aujourd'hui sont peut-être les régularisés de demain. Quelle confiance ces enfants auront-ils encore en nos autorités ?

*(Propos recueillis par
■ Anne-Françoise BASTIN)*

Siège social :

Rue du Marché, 35
4500 Huy
Tél : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@belgacom.net
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
C.C.P. 000-0075670-10
FORTIS 240-0297091-81
ING 310-1134334-05
FORTIS 001-2016511-54

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq
C.C.P. Paris17.563.64X
Crédit du nord-Lille
2906-113342-2

En Suisse :

EUROPE DU CŒUR-APD
C.C.P. Bulle 12-17332-1

Au Grand-Duché de Luxembourg :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Compte C.C.E. Luxembourg
1000/1457-2

En Grande-Bretagne : Father Pire Fund :
Camberwell Branch(206651)
P.O. Box 270
London SE 154RD - A/C 50361976

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable : Patrick Verhoost